ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

FAIRE RESPECTER LE DROIT INTERNATIONAL DANS LE SECOURS DES MIGRANTS EN MER MÉDITERRANÉE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 8

présenté par

M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NUPES proposent de supprimer l'alinéa 23 de cette proposition de résolution européenne.

En 2016, alors que les guerres civiles en Libye et en Syrie atteignaient leur paroxisme contraignant des populations entières à fuire des zones de conflit meurtrières, l'Union européenne signait un accord cynique avec la Turquie. Renouvelé en 2021 pour 5 ans, cet accord prévoit la rétension sur le sol turque des personnes migrantes entrées en Grèce notamment et déboutés de leur demande d'asile, en échange d'une aide de 6 milliards € distribuée en 2 fois. Voilà doncque l'Union européenne, qui cède au discours de la peur, se met à sous-traiter la gestion des flux migratoires à un État voisin, qui plus est candidat déséspéré à l'entrée dans l'UE, dont le régime actuel n'est par ailleurs pas reconnu pour son humanisme.

ART. UNIQUE N° 8

Et la droite française, à travers cette résolution, cherche donc à développer peu ou prou le même système, encore plus dissuasif, avec les pays d'origines des migrants. Il faudrait ""œuvrer pour un usage déterminé par l'Union européenne de tous les leviers disponibles (diplomatie, développement, commerce, visas, immigration légale) en conditionnant ses soutiens à la coopération des pays tiers d'origine en matière migratoire"". Voilà donc les vieux fantasmes de monsieur Darmanin repris par la droite. On se souvient en effet de sa politique de restriction de la délivrance de visas à l'encontre de certains États du Maghreb (les mêmes que ceux précités dans cette proposition de résolution, quelle coïncidence) afin d'inciter ces pays à faire des efforts en matière de coopération et de lutte contre l'immigration illégale. Quelle surprise, la mesure fût un tollé et a largement entaché nos relations avec ces États.

Ces États ne sont pas les sous-traitants de la politique migratoire de la France ou de l'Union européenne, et ne peuvent ni ne doivent payer le prix d'une politique migratoire inefficace, injuste et indigne. Plutôt que de les contraindre à accueillir la misère humaine à notre place, débrouillons-nous pour secourir ces personnes, les accueillir dans des conditions dignes de ce nom, et surtout, cessons de déstabiliser les régions les plus exposées aux conflits, et oeuvrons à une politique de co-développement pour faire face aux défis économiques et climatiques de demain.